

**COMMUNE OHNENHEIM
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus 15
Conseillers en fonction 14
Conseillers présents : 11
Conseillers absents : 03

Séance du 20 décembre 2018 à 19 h 30

Sous la présidence de M. Rémy STOECKLE

Étaient présents : Daniel HENNEVILLE, Vincent FEHRENBACH, Gilbert SCHMITT, Martine FLORENCE, Josée SCHUNCK, Didier TARDY, Franck HESSMANN, Noël SCHWEIN, Maxime CAYREL.

Absents excusés : Jean-Claude FLECHER, Anne SCHLEGEL, Denis SCHWEIN.

POINT N° 2 de l'ordre du jour : APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 2 DU PLU

Le Maire récapitule les différentes étapes de la modification n° 2 du PLU décidées lors de la séance du 13 avril 2018.

Il informe le CM que le Commissaire Enquêteur vient de remettre son rapport et a émis un avis favorable « sans réserve » avec une observation d'ordre formel.

Il est dès lors possible au CM de franchir l'ultime étape, à savoir l'approbation de la modification n° 2 du PLU.

Le Conseil Municipal,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 à L.153-40 ;
- Vu** le Code de l'Environnement et notamment les articles R.123-5 à R.123-21 ;
- Vu** le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 19 octobre 2006 et sa modification n° 1 approuvée le 18 novembre 2010
- Vu** la délibération en date du 10 avril 2017 du conseil municipal décidant la modification n° 2 du PLU
- Vu** les pièces du dossier de modification n° 2 du PLU soumis à enquête publique
- Vu** les avis des Personnes Publiques Associées
- Vu** l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale du Grand Est (MRAe) en date du 02 octobre 2018
- Vu** les résultats de l'enquête publique du 15 octobre au 15 novembre 2018

Considérant les conclusions et l'avis favorable à la modification n° 2 émis par le Commissaire-Enquêteur en date du 14 décembre 2018, sans réserve, assorti de la recommandation suivante : « *par souci de formalisme, intégrer la numérotation n° 2 et les indices pour, sur les documents mis à jour* ».

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ohnenheim.

Pour copie certifiée conforme
et exécutoire
Ohnenheim le 20 décembre 2018
Le Maire :



Rémy
Rémy STOECKLE

